

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage
alimentaire (Po. 22.3882)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Champ d'action Coordination dans le plan d'action contre le gaspillage alimentaire (Po. 22.3882), 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Lebensmittel	1

Abkürzungsverzeichnis

WBK-NR Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

CSEC-CN Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Lebensmittel

POSTULAT
DATUM: 12.12.2022
KAREL ZIEHLI

La CSEC-CN a décidé de déposer trois postulats pour accélérer et renforcer la lutte contre le **gaspillage alimentaire**. Prenant acte du plan d'action du Conseil fédéral, diverses propositions ont donc été faites pour le compléter, dont la **mise en place**, dans le cadre du Po. 22.3882, **d'un organe de coordination** chargé de faire le lien entre les associations caritatives et les grands distributeurs pour la redistribution des denrées alimentaires périmées mais encore consommables. La chambre basse a accepté cette proposition à une majorité de 96 voix contre 87 et 1 abstention, donnant donc pour mission au Conseil fédéral d'analyser les opportunités qu'offrirait un tel organe. Les soutiens sont venus des fractions verte, socialiste et vert/libérale, avec l'appui de plus de la moitié des membres Centre. Les autorités ainsi qu'une forte minorité de la commission s'opposaient à ce texte, arguant qu'un accord intersectoriel a d'ores et déjà été trouvé avec plusieurs acteurs de la branche.¹

1) AB NR, 2022, S.2281 ff.